

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Direction

Téléphone
03.26.50.59.02

Mél.
secretariat.direction@crous-
reims.fr

14B allée des Landais
CS 40046
51726 Reims Cedex

Vu le code de l'Éducation,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général de la comptabilité publique,
Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu l'arrêté ministériel en date du 15 juin 2023 portant nomination de Monsieur Raymond CARRASSET dans l'emploi de Directeur général du CROUS de Reims,
Vu le contrat de travail en date du 08 janvier 2024 de Madame Anouk LAJOIE,

Le Directeur général du C.R.O.U.S. de REIMS soussigné, donne délégation de signature à :

**Madame Anouk LAJOIE,
Responsable Service Communication**

Actes d'ordonnancement

- Prise en charge de factures : constatation et certification du service fait, quel que soit l'application informatique d'origine

En ce qui concerne les charges :

- Pour signer les bons de livraison, attester la prise en charge des fournitures et des services faits dans la limite de 800 € hors taxes.

Courriers

- Tout courrier traitant des problèmes au service à l'exception :
 - o de ceux destinés :
 - aux élus et personnalités
 - aux collectivités territoriales et locales
 - au CNOUS ou Ministères
 - aux Recteurs d'académie, de l'ESRI et de Région académique
 - o de ceux traitant une demande de dérogation à la réglementation interne et générale

La présente délégation est valide jusqu'aux fins de fonction du délégant ou du délégataire.

À Reims, le 21 août 2024

Signature du délégataire

Le Directeur général du C.R.O.U.S

Anouk LAJOIE

Raymond CARRASSET

